

Fiche 12		Responsables APTD	
Direction responsable DIRECTION DES SERVICES D'HÉBERGEMENT POUR LES AINÉS ET LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE		Émis	2021-04-22
Expéditeur Nathalie Beaupré		Entrée en vigueur	2021-04-22
Destinataires Tout le personnel du CISSMO – Hébergement - réadaptation		Révisé	2022-10-21

1. Énoncé

- Identification dans chaque milieu d'un gestionnaire et d'un intervenant responsables des APTD

2. Objectifs

- Assurer la communication ascendante, descendante et transversale dans tous les milieux
- Assurer la continuité du processus d'implantation et le maintien des actions de prévention et de traitement du déconditionnement (APTD) dans chaque milieu

3. Instructions

- Nommer un gestionnaire et un intervenant qui seront les responsables de la prévention et du traitement du déconditionnement dans chaque CHSLD

4. Intervenants concernés : rôles et responsabilités

Responsable

- Être responsable de l'implantation et du maintien des APTD dans son milieu
- Assurer le suivi, la communication et la mise en œuvre des objectifs établis dans son centre
- Se rendre disponible pour une rencontre mensuelle avec la chargée de projet
- Assurer le transfert des connaissances aux ambassadeurs et à tout le personnel soignant / professionnels selon les besoins identifiés dans chaque centre
- Contribuer à l'implantation des interventions retenues
- Soutenir le personnel soignant / professionnels dans l'acquisition de nouvelles pratiques
- Collaborer avec le gestionnaire dans l'implantation

Gestionnaire

- Vérifier les intérêts et disponibilités d'un gestionnaire et d'un intervenant
- Nommer les responsables, en informer le personnel et la chargée du projet « Prévention et traitement du déconditionnement »
- Libérer et prévoir le remplacement (au besoin) des responsables lors de la rencontre mensuelle ou lors de tâches spécifiques en lien avec leur rôle

5. Documents de référence

- Aucun